

propose de prendre les mesures suivantes, en collaboration avec les provinces:

- une contribution à l'allocation de logements à loyer modique et autres résidences pour personnes âgées;
- une aide aux familles à revenu faible ou modique qui veulent faire l'acquisition d'une maison;
- de nouveaux stimulants à l'intention des coopératives et des sociétés sans but lucratif pour la construction d'habitations;
- une aide au réaménagement des vieux quartiers;
- un plan d'aménagement des terrains pour faciliter la création de nouvelles villes et enrayer le développement urbain excessif;
- des mesures pour intéresser davantage les investisseurs à la construction domiciliaire afin de répondre aux besoins à cet égard;
- un système de garanties pour la protection des acquéreurs de nouvelles maisons;
- une aide au réaménagement des lignes de chemin de fer et autres installations;
- une étude des responsabilités du Gouvernement à l'égard du transport urbain en général.

Vu l'importance croissante d'une bonne condition physique pour le bien-être et la santé des Canadiens, et vu le besoin pour les gens de faire du sport davantage, on propose d'augmenter de plus du double, au cours des trois prochaines années financières, les dépenses actuelles prévues aux termes du Programme de la santé et du sport amateur. On annoncera des dispositions pour élargir et consolider ce programme.

Le problème de l'inflation se pose à l'échelle mondiale. Le Gouvernement est décidé à contenir l'inflation du Canada afin de protéger le dollar canadien, dont dépend le pouvoir d'achat des Canadiens, et de préserver la position du Canada sur le marché mondial. Bien que les prix des denrées alimentaires se soient quelque peu stabilisés au Canada depuis un mois ou deux, le Gouvernement accorde une attention particulière aux conséquences que pourrait avoir, dans l'avenir, la tendance mondiale à l'augmentation des prix des denrées alimentaires. Il propose de charger un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes de faire une étude spéciale de ce problème.

De bonnes communications entre toutes les régions du pays sont essentielles à l'unité et à la prospérité du Canada. Les progrès de la technologie peuvent avoir d'amples et profondes répercussions sur le bien-être social et économique de tous les Canadiens. Le Gouvernement soumettra prochainement au Parlement des propositions visant à établir une politique nationale des communications et à résoudre les problèmes que soulève l'interaction grandissante de la radio-télévision et des autres formes de télécommunication, les intérêts et les préoccupations des gouvernements provinciaux étant dûment en considération.

Le Gouvernement déposera un projet de loi formulant une politique relative à la concurrence afin de protéger et de renforcer le système de marché sur lequel est fondée notre économie. Cette nouvelle politique sera accordée

aux politiques industrielles en général et à la politique concernant la capitalisation étrangère en particulier.

Nos produits agricoles, particulièrement le blé et autres céréales, sont en grande demande sur le marché mondial. Le Gouvernement accordera la plus grande attention aux problèmes de transport, d'entreposage et de manutention, afin d'assurer efficacement et régulièrement le mouvement et la livraison du grain et des autres produits agricoles.

Vous serez priés d'amender la Loi sur l'assurance-récolte afin de permettre au Gouvernement de rembourser aux provinces un maximum de cinquante pour cent des primes payées en vertu des contrats d'assurance, réduisant ainsi les frais d'assurance du fermier.

Le Gouvernement est favorable au principe d'une juste proportion entre les prix des grains de provende qu'utilisent les éleveurs de bétail des différentes régions du Canada. Le Gouvernement entend prendre, avant la prochaine saison agricole, des dispositions de nature à assurer le maximum de progrès à la production des grains de provende et à l'élevage du bétail au Canada.

On vous soumettra des mesures pour protéger le milieu naturel et pour stimuler la productivité des industries qui utilisent les ressources renouvelables. En plus d'amendements à la Loi prévoyant le développement de la pêche commerciale du Canada, vous serez priés d'étudier des projets de loi sur les agents de contamination de l'environnement et sur la faune du Canada.

Afin de protéger l'intégrité écologique des régions côtières et maritimes du Canada, on continuera à se préparer à la troisième Conférence des Nations unies sur le droit de la mer. En collaboration avec le ministère de l'Environnement et autres ministères intéressés, le ministère d'État chargé de la Science et de la Technologie recommandera la mise sur pied d'un programme national de recherche et de perfectionnement dans le domaine de la science et de la technologie de la mer.

Le Gouvernement poursuivra ses efforts pour venir à bout du problème toujours menaçant de la piraterie aérienne au moyen de mesures nationales, bilatérales et multilatérales. Vous serez priés en particulier de modifier la Loi sur l'aéronautique afin de pouvoir appliquer dans les aéroports de rigoureuses mesures de sécurité, y compris la fouille des personnes et des biens.

Vous serez appelés à examiner un projet de loi modifiant la Loi sur l'immigration de façon à prévenir les abus, notamment à l'égard des dispositions qui permettent aux visiteurs de demander pendant leur séjour au Canada d'être admis à titre d'immigrants. Vous serez également priés d'amender la Loi sur la Commission d'appel de l'immigration afin de permettre que soient entendus, rapidement et avec équité, les appels en instance et d'éviter que ne se renouvelle l'encombrement du rôle des appels.

La complexité croissante de notre société requiert une coordination de plus en plus étroite des programmes des gouvernements fédéral et provinciaux. Le Premier ministre proposera qu'ait lieu au printemps une rencontre avec les premiers ministres des provinces pour envisager de nouvelles démarches afin de mieux harmoniser, dans l'intérêt de tous les Canadiens, les objectifs, les orientations politiques et les programmes, particulièrement dans ces domaines qui engagent la responsabilité des deux niveaux de gouvernement.